

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT EUROPEEN – PARCOURS EXPERTISE EN AFFAIRES EUROPEENNES.**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit européen » parcours Expertise en affaires européennes.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
FAURE	Pierre-Henri	MCF	Cadre financier pluriannuel et budget de l'Union Union économique et monétaire Politique commerciale commune Actualités européennes
<i>Membres du jury :</i>			
AUBRY-CAILLAUD	Florence	MCF	Politique agricole commune Stratégies d'implantation Actualités européennes
BLANCHARD	Sébastien	CEV	Lobbying européen
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
CHEVALIER	Pierre	CEV	Lobbying européen
LAPTEACRU	Ion	MCF	Europe bancaire
MARTIN	Sébastien	MCF	Marché intérieur et concurrence

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 14 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

